

Bonjour à toutes et à tous,

Après un été particulièrement chaud, voici déjà le temps de la rentrée.

J'espère que chacun a pu profiter pleinement de ces quelques semaines de pause, se retrouver en famille ou entre amis, et prendre le temps de savourer les beaux jours.

A Rouffiac, nous avons la chance de vivre dans un cadre rural agréable et préservé, qui nous permet de profiter pleinement de notre environnement. Cet été, les fortes chaleurs ont cependant durablement éprouvé la nature et nos agriculteurs, dont les récoltes ont malheureusement été affectées. C'est l'occasion de saluer leur travail et de continuer à soutenir nos productions locales.

A l'école, l'équipe éducative a accueilli les 42 enfants scolarisés cette année. Je leur souhaite à toutes et à tous une très belle année scolaire, pleine de découvertes, d'apprentissages, et de bons moments partagés.

La maison d'assistantes maternelles a ouvert ses portes le 1^{er} septembre. Elle offre désormais aux familles une solution de garde supplémentaire, à deux pas de chez elles. Cet accueil vient compléter l'offre déjà présente sur la commune avec une assistante maternelle indépendante. Je souhaite beaucoup de réussite à cette nouvelle structure. La rentrée est maintenant là, avec son rythme retrouvé et des projets pour les mois à venir.

Vous trouverez dans ce feuillet le calendrier des différentes activités et festivités proposées par les associations de la commune. Je vous encourage à participer nombreux à ces rendez-vous. Derrière chaque activité, chaque manifestation, ce sont des bénévoles qui donnent de leur temps, de leur énergie, pour faire vivre notre commune. Les soutenir, c'est faire vivre notre village.

SOMMAIRE

Page 1 - Editorial

Page 2 - Agenda

Page 3 - Liste des Associations sur Rouffiac

Page 4 - La vie du village

Page 11 - Les infos vie pratique

Page 14 - Vivre ensemble

Cette rentrée est également marquée par l'arrivée de deux nouveaux agents municipaux au sein de la commune : d'une part, Monsieur Anthony GINOUES, agent technique, en remplacement de David LAVENANT, qui a choisi de donner une nouvelle orientation à son parcours ; et d'autre part, Madame Sylvie BAUDOU qui rejoint le secrétariat et prend la suite de Laurence FERRAL.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle rentrée.

Le Maire,
Michel TREBOSC



Heures d'ouverture Mairie : mardi : 9h-12h jeudi : 14h-17h vendredi : 14h-17h
☎ : 05.63.54.22.92 E-mail : mairie@rouffiac81.fr - Site Internet : www.rouffiac81.fr

LA VIE DU VILLAGE

A NOTER DANS VOS AGENDAS

- ♦ Vendredi 16 et Samedi 17 Octobre à 20h30 et Dimanche 18 Octobre à 14h30: Rouffiac Théâtre jouera une comédie « Silence ça tourne » à la salle des fêtes.
- ♦ Vendredi 30 Octobre : Soirée pizza, organisée par les fournisseurs.
- ♦ Dimanche 1 novembre de 8h à 13h : Vide dressing et bourse au jouet organisé par le club de gym volontaire.
- ♦ Mercredi 11 Novembre : Messe puis Commémoration du 11 novembre, suivies d'un vin d'honneur organisé par la mairie.
- ♦ Samedi 21 Novembre : Soirée Vin Primeur organisée par le comité des Fêtes.
- ♦ Vendredi 27 novembre : Soirée huîtres au BAR'OUFF.
- ♦ Dimanche 29 Novembre : Loto organisé par le club de l'Amitié.
- ♦ Dimanche 6 Décembre: Chorale à l'église organisée par l'association Sauvegarde du Patrimoine
- ♦ Jeudi 31 Décembre : Réveillon de la St Sylvestre organisé par l'Association Sportive Carlus Rouffiac.

LOCATIONS DES SALLES MUNICIPALES

La salle des fêtes :

Pour les résidents : **2 jours : 150 €**
Pour les non-résidents : **2 jours : 520 €**

Le coût de la consommation électrique est de
0.50€ le KWh

Le club-house :

Uniquement pour les résidents : **2 jours : 100 €**

Le coût de la consommation électrique est de
0.50€ le KWh

La réservation des salles s'effectue en mairie (05.63.54.22.92)

Le calendrier des réservations est consultable sur le site de la commune (www.rouffiac81.fr)

Caution obligatoire : 1000€. Assurance obligatoire pour la location d'une salle.

Il est nécessaire de fournir une attestation de responsabilité civile mentionnant la prise en charge par l'assurance du loueur d'éventuels sinistres.

EN GUISE DE RAPPEL

Chaque année, des dégâts considérables sont causés par les rats, les souris ou les mulots qui souillent notamment les denrées alimentaires et sont également vecteurs de maladies.

Du raticide (gratuit) est disponible en mairie toute l'année.



- **Une boîte à lettre de la Poste** est présente dans le village. Elle est située dans le local Boîte à livres, au poids public. Dans ce même local, est présent un défibrillateur automatique (DAE).
- Présence d'un conteneur pour **les gros emballages en cartons uniquement** situé au stade de foot. Toujours au Stade, le conteneur de récupération de vêtements a été enlevé définitivement.
- Le distributeur automatique de Pain a été retiré.

Associations ROUFFIACOISES subventionnées par la Mairie

Association	Président	Adresse	Téléphone	Mail
Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)	HURET Françoise	38 Rue de Cocagne 81990 LE SEQUESTRE	06 80 91 37 17	soise.huret@orange.fr
Association des Anciens Combattants de Rouffiac	AMIEL Denis	78 Route de Florentin 81150 ROUFFIAC	05 63 54 54 36	
Association Parents d'Elèves (APE)	ESCRIEU Jessica	2 passage des Cerisiers 81150 ROUFFIAC	06 67 66 35 76	aperouffiac81150@gmail.com
Association sportive Carlus-Rouffiac (Football)	COGNE David	48 route du stade 81150 ROUFFIAC	06 30 04 89 88	davidcogne@gmail.com
Bar'Ouff (Bar associatif)	LUGAN Christine	29 chemin de Puech Mourens 81150 ROUFFIAC	06 48 21 60 38	barouff81@gmail.com
Club de l'Amitié Rouffiacois	FONVIEILLE Claude (Président) POUZERGUES Lucien	123 Route de Marssac 81150 ROUFFIAC	05 63 54 62 91 05 63 38 47 09	fonfon81@orange.fr
Comité d'animation de Rouffiac (festivités)	TRÉBOSC René	31 Chemin de Philip Blanc 81150 ROUFFIAC	06 77 11 83 12	rene.trebosc@orange.fr
Gymnastique volontaire 	ALPIN Marie-Laure	3 Impasse de Las Pesebos 81150 ROUFFIAC	05 63 43 09 38 06 81 60 71 49	m-l.alpin@wanadoo.fr
Le Valentino (Danse)	CASSAR Maryline	30 Ch de Puech de Mourens 81150 ROUFFIAC	05 63 54 19 04	maryline.cassar@hotmail.fr
Méli Mélo Déco (Travaux Manuels - Décoration)	MAFFRE Marie-Angèle	34 chemin de Rouffiac , 81150 ROUFFIAC	06 42 84 99 01	melimelodeco81@gmail.com jmma.maffre@orange.fr
Rouffiac Temps Libre RTL (Randonnées)	BERTRAND Pierre	263 Route D'Albi 81150 ROUFFIAC	06 81 75 21 13	pierre.bertrand81@wanadoo.fr randorouffiactl@proton.me
Rouffiac Théâtre (RTT)	VETIL Christine	25 Route de la Siège 81150 ROUFFIAC	06 87 76 43 89	christine.vetil@orange.fr
Sauvegarde Patrimoine de Rouffiac	BERTRAND Pierre	263 Route D'Albi 81150 ROUFFIAC	06 81 75 21 13	pierre.bertrand81@wanadoo.fr
Société de chasse	FONVIEILLE Philippe	194 Route de Poulan 81150 ROUFFIAC	05 63 38 94 05	philippefonvieille@gmail.com

VIE DU VILLAGE

Nouveaux arrivants dans l'équipe municipale.

Vous l'avez peut être déjà croisé dans le C15 de la mairie, Anthony GINOUVES est le nouvel employé municipal depuis le 24 août 2026.

Originaire de l'Aveyron, marié et papa de 2 garçons, il a choisi à 50 ans de donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle. Son parcours, riche et diversifié, témoigne d'un solide sens du service public. Après avoir effectué son service militaire durant 2 ans dans la gendarmerie ,où il est ensuite resté réserviste durant 6 ans, il a travaillé 24 ans à la SNCF en tant que dirigeant de proximité dans les postes d'aiguillage (travaux et maintenance).

Il s'est ensuite engagé en tant que sapeur pompier volontaire à Cordes.

En 2024, il a rejoint les équipes du Département en tant que SSIAP (Service Sécurité Incendie Assistance à la Personne) pour les bureaux du Conseil Général rue Lices Georges Pompidou à Albi.

Puis un besoin d'air pur, d'être hors des bureaux....Rouffiac lui a plu, pour son environnement, sa campagne, son ambiance. Le village ne lui est d'ailleurs pas inconnu, puisque son fils Mathéo y est scolarisé depuis 3 ans.

Grand passionné de bricolage, Anthony a, avec son épouse, totalement rénové un corps de ferme à Cordes. Cette précieuse expérience manuelle le rend particulièrement apte à réaliser les multiples travaux d'entretien au sein de notre commune.



N'oublions pas de saluer l'arrivée de Sylvie BAUDOU secrétaire de mairie, en remplacement de Laurence FERRAL. Elle sera présente les mardis à la Mairie.

Le Maire et l'ensemble du Conseil municipal sont heureux de leur souhaiter la bienvenue au sein de notre commune.

Nous formons le vœu que vous vous y sentiez rapidement chez vous, que vous puissiez y trouver votre place et vous épanouir pleinement dans votre nouvel environnement.

VIE DU VILLAGE

Rénovation des vestiaires du stade et de la cuisine du club house



Au club house, des travaux d'amélioration pour la réception de convives ont été effectués avec notamment la réfection et la modification du plan de travail du coin cuisine.

La gazinière a également été remplacée par une nouvelle gazinière flambant neuve, de qualité professionnelle (type piano de cuisson).



Un grand merci à l'entreprise « LMS » implantée sur la commune pour leur participation active aux travaux réalisés.

Les vestiaires du stade ont également subi une cure de rajeunissement avec le remplacement des vieux bancs sur pieds par des bancs fixés aux murs à l'aide d'équerres. Cela permet un nettoyage plus aisé et rapide des vestiaires.



VIE DU VILLAGE

Fin des Travaux et Ouverture de la Maison d'Assistance Maternelle

Une nouvelle maison d'assistantes maternelles ouvre ses portes dans le village.

Depuis le 1er septembre dernier, une nouvelle structure dédiée à la petite enfance a ouvert ses portes dans le village. Cette Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) est portée par deux assistantes maternelles, Charline et Océane, qui ont choisi de s'associer pour proposer aux familles un accueil adapté et chaleureux pour leurs jeunes enfants.

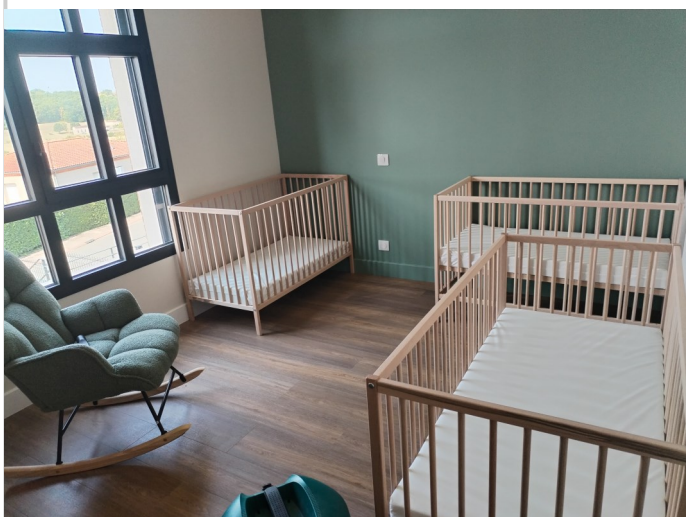
Pour mener à bien ce projet, un logement du village a été spécialement habilité pour accueillir les enfants dans un environnement sécurisé, convivial et pensé pour leurs besoins. La MAM pourra, à terme, accueillir jusqu'à huit enfants.

Aujourd'hui, trois enfants sont déjà accueillis au sein de la structure. Au fil des mois, Charline et Océane souhaitent progressivement développer l'accueil afin d'atteindre la capacité prévue.

Cette ouverture constitue une belle opportunité pour les familles du village et des alentours, qui peuvent ainsi bénéficier d'un mode de garde de proximité. Au-delà de l'aspect pratique, cette MAM permet également de faire vivre un logement du village et de contribuer au dynamisme local.

Avec ce projet, Charline et Océane ont souhaité créer un lieu à taille humaine, où les enfants peuvent grandir et s'épanouir dans un cadre rassurant, tout en permettant aux deux professionnelles de travailler ensemble et de partager leur expérience.

Cette nouvelle MAM vient ainsi enrichir les possibilités d'accueil de la petite enfance sur la commune et représente une initiative positive pour la vie du village.



VIE DU VILLAGE

Bulletins Municipaux

Les comptes-rendus des bulletins Municipaux sont consultables sur le site de la Mairie, ou via ce QR Code.



Campagne de renouvellement des compteurs d'eau

Dans le cadre des engagements contractuels avec le Syndicat des eaux du Dadou, VEOLIA lance une campagne de renouvellement des compteurs d'eau, la commune de Rouffiac est concernée.

Des courriers ont été envoyés aux abonnés dont le compteur est concerné.

Renouvellement de la conduite Alimentation Eau Potable

Des travaux pour le renouvellement de la conduite AEP ont démarré sur la commune, le lundi 7 septembre et ce pour une durée de 10 semaines.

La majorité des travaux est sous domaine privé. Les voiries impactées sont :
La route de Marssac, la route de la Gauzide et la route d'Aussac (voir plan sur le site de la commune).

En fonction des réseaux existants l'entreprise SPIECAPAG en charge des travaux sera peut-être contrainte de barrer la route et mettre en place une déviation. Dans la mesure du possible elle essayera de maintenir une voie de circulation.

Pour plus d'information, consultez le site internet de la commune

Association Méli Mélo

L'association Méli-Mélo invite toute personne intéressée à venir faire un essai (hors vacances scolaires) . **Au Club House le lundi de 14h à 18h.**

Contact: Marie-Angèle MAFFRE **06 42 84 99 01**

melimelodeco81@gmail.com

jmma.maffre@orange.fr

Projet de nouvelle association

Une nouvelle association pourrait prochainement voir le jour sur la commune de Rouffiac.

Ce projet d'association a pour objectif de proposer des activités autour du travail du vitrail : création, réparation, découverte des techniques, etc. Cette activité aurait lieu les mercredis après-midi, soirée inclus.

Si vous êtes intéressé(e) par cette activité ou si vous souhaitez obtenir davantage d'informations sur le projet, nous vous invitons à contacter Mme Annie Divina au 06 60 20 66 06 ou divina.annie@wanadoo.fr .

N'hésitez pas à vous faire connaître et à rejoindre ce projet!

Hébergement temporaire chez l'habitant



HABITAT MIS À JOUR LE 08/07/26

Hébergement temporaire chez l'habitant

Vous avez une chambre libre ? Et si elle pouvait aider un jeune à démarrer dans la vie ?

Étudiant, alternant, stagiaire, jeune salarié... Trouver un logement pour quelques semaines ou quelques mois peut vite devenir un véritable défi. Avec le dispositif Hébergement temporaire chez l'habitant, un particulier met à disposition une chambre et accueille un(e) jeune de 15 à 30 ans dans un cadre simple, sécurisé et accompagné.

Un logement temporaire, une solution solidaire

L'Hébergement temporaire chez l'habitant (HTH) permet à un jeune de 15 à 30 ans d'être logé par un habitant volontaire qui dispose d'une chambre disponible chez lui, en échange d'une contrepartie financière. Ce dispositif répond à des besoins d'hébergement sur des temps réduits et ponctuels (stage, apprentissage, formation, période d'essai, emploi temporaire...).

Un dispositif encadré par des professionnels

L'Hébergement temporaire chez l'habitant repose sur de la mise en relation entre des jeunes actifs et des hébergeurs par des professionnels compétents : sur le territoire du Grand Albigeois, l'association l'Habitat des Jeunes en Albigeois (HAJA) est en charge de la gestion du dispositif.

Côté hébergés

Vous avez entre 15 et 30 ans et êtes en emploi, en stage ou en formation dans le Grand Albigeois ? Vivez l'expérience du HTH pour bénéficier d'un hébergement approuvé à un prix abordable tout en créant des liens avec les habitants du territoire.

LES INFOS VIE PRATIQUE

TVA 5.5% - INSTALLATION D'UNE POMPE À CHALEUR DANS UN LOGEMENT

Par l'arrêté du 13 Juillet 2026 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054436382>), votre collectivité peut bénéficier du taux réduit de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 5,5 % au lieu de 20% (voir également la fiche synthétique en PJ).

Cet arrêté s'applique pour les devis engagés à partir du 18 Juillet 2026, et uniquement sur du logement.

Il inclut notamment les conditions cumulatives suivantes pour une pompe à chaleur AIR/AIR d'une puissance inférieure ou égale à 12 kW :

- Autant pour le chaud que pour le froid, que l'efficacité énergétique de l'appareil soit supérieure ou égale à **A++ dans le cas d'un système mono-split** (système composé d'une unité extérieure et d'une seule unité intérieure).
- Autant pour le chaud que pour le froid, que l'efficacité énergétique de l'appareil soit supérieure ou égale à **A+ dans le cas d'un système multi-split** (système composé d'une unité extérieure et de plusieurs unités à l'intérieur).
- Que le fluide frigorigène utilisé par la PAC, à la date de signature du devis, respecte strictement les seuils de potentiel de réchauffement planétaire et le calendrier d'interdiction de mise sur le marché applicables en vertu du règlement (UE) 2024/573 du Parlement européen et du Conseil du 7 février 2024 relatif aux gaz à effet de serre fluorés.
- Que la pompe à chaleur soit connectée à un réseau numérique pour communiquer, transmettre et recevoir les consignes de température sur des plages horaires, en mode chauffage et en mode refroidissement, et pour piloter son mode de fonctionnement.

Et pour les pompes à chaleur AIR/AIR d'une puissance supérieure à 12 kW, elle inclut les conditions cumulatives suivantes :

- Que l'efficacité énergétique saisonnière soit supérieure ou égale à 145 % pour le chauffage et 250 % pour le refroidissement dans le cas d'une pompe à chaleur air/air **en toiture** ;
- Que l'efficacité énergétique saisonnière soit supérieure ou égale à 130 % en chauffage et 150 % en refroidissement dans le cas d'une pompe à chaleur air/air **en toiture intégrant le chauffage, le refroidissement, la ventilation, le rafraîchissement par surventilation nocturne et la filtration.**
- Que le fluide frigorigène utilisé par la PAC, à la date de signature du devis, respecte strictement les seuils de potentiel de réchauffement planétaire et le calendrier d'interdiction de mise sur le marché applicables en vertu du règlement (UE) 2024/573 du Parlement européen et du Conseil du 7 février 2024 relatif aux gaz à effet de serre fluorés.
- Que la pompe à chaleur soit connectée à un réseau numérique pour communiquer, transmettre et recevoir les consignes de température sur des plages horaires, en mode chauffage et en mode refroidissement, et pour piloter son mode de fonctionnement.

Ainsi, nous vous conseillons de vous rapprocher de l'(les) entreprise(s) que vous avez sollicitée(s) afin de vérifier avec elle(s) que ces conditions soient remplies, et ainsi bénéficier de ce taux réduit.

LES INFOS VIE PRATIQUE

TVA 5.5% - INSTALLATION D'UNE POMPE À CHALEUR DANS UN LOGEMENT

APPLICATION DE LA TVA 5.5 % POUR LES POMPES À CHALEUR AIR/AIR (CLIMS RÉVERSIBLES)

CONDITIONS GÉNÉRALES :

-Le fluide frigorigène utilisé par la pompe à chaleur doit respecter les seuils de potentiel de réchauffement planétaire et le calendrier d'interdiction de mise sur le marché des gaz à effet de serre fluorés (règlement UE 2024/573 du Parlement Européen et du Conseil du 7 février 2024).

-La pompe à chaleur doit être connectée à un réseau numérique pour communiquer, transmettre et recevoir les consignes de température sur les plages horaires, en mode chaud et en mode froid, et piloter son mode de fonctionnement.

-Les efficacités énergétiques des appareils doivent être de :

POUR LES ÉQUIPEMENTS AVEC UNE PUISSANCE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 12 KW



Pour les multisplits

A +

Pour les monosplits

A ++

POUR LES ÉQUIPEMENTS AVEC UNE PUISSANCE SUPÉRIEURE À 12 KW

Pour les modèles en toiture :

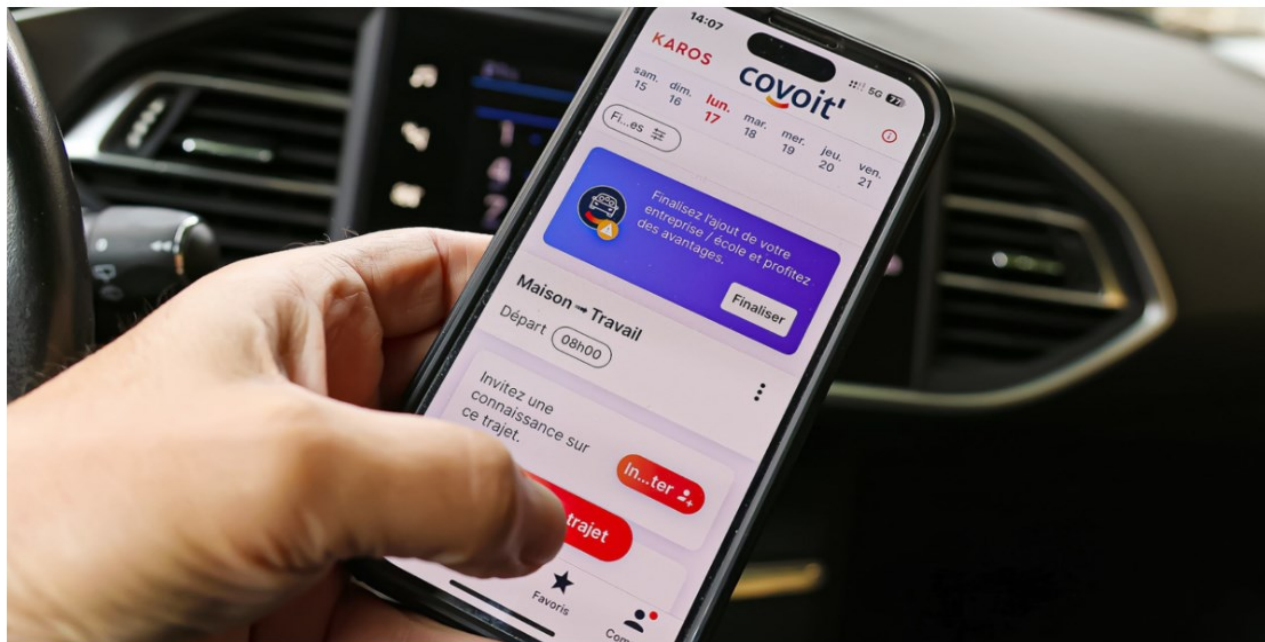
- CHAUD : 145 %
- FROID : 250 %

Et si elles intègrent également la ventilation, la surventilation nocturne et la filtration :

- CHAUD : 130 %
- FROID : 150 %



Le covoiturage



Frais d'essence partagés, pas de soucis pour se garer : c'est du stress et de la fatigue en moins ! Le covoiturage c'est aussi un moment de convivialité. Pour encourager cette pratique, l'Agglo déploie un service de covoiturage quotidien avec pour objectifs de réduire la congestion automobile, limiter la pollution atmosphérique et sonore mais également de soutenir le pouvoir d'achat des ménages.

Le covoiturage du quotidien avec Karos

L'Agglomération s'appuie sur l'[application mobile Karos](#) pour favoriser la mise en relation des usagers dans le cadre de leurs déplacements quotidiens et encourager la pratique du covoiturage régulier.

Comment ça marche ?

1. Vous [téléchargez l'appli](#) et vous vous déclarez passager ou conducteur (ou les deux !).
2. Vous indiquez votre trajet et vos horaires.
3. L'appli vous met en relation avec d'autres covoitureurs qui empruntent le même itinéraire que vous.

Les trajets effectués en covoiturage à l'intérieur du périmètre du Grand Albigeois sont financés par l'Agglo : gratuité pour le passager et **versement au conducteur de 2€ par trajet et par passager**.

Une **assurance retour** est également proposée au passager dans le cas où un trajet est annulé le jour même et qu'aucun conducteur n'est disponible. Dans ce cas, un taxi assure le trajet retour.

Pour les **trajets entrants ou sortants du Grand Albigeois**, le dispositif régional de covoiturage prend le relais via la même application mobile Karos. Pour en savoir plus sur la tarification régionale, rendez-vous sur le [site de la région Occitanie](#).

Liens utiles

- [Application Karos \(www.karos.fr\)](#)
- [Covoiturage Occitanie](#)
- [FAQ – Foire aux questions](#)
- [Les parkings relais](#)

TÉLÉCHARGER L'APPLICATION KAROS

LES INFOS VIE PRATIQUE

RECENSEMENT CITOYEN 16 ANS

Tous les Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.

Les Français non recensés peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans

Pourquoi, quand et comment se faire recenser ? - Des réponses simples pour une action simple

Pourquoi ?

Cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Quand ?

Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment ?

Un jeune doit se faire recenser directement à la mairie de son domicile

Pour se faire recenser, les pièces suivantes sont nécessaires :

- livret de famille.
- pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française).
- justificatif de domicile

Une fois recensé, le jeune obtient une **attestation de recensement** indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, CAP, BEP, BAC par exemple)

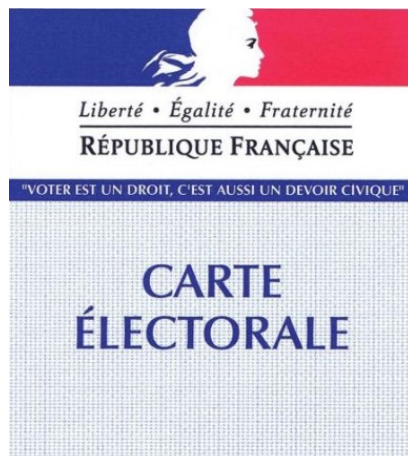
Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

LISTE ELECTORALE

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur une **liste électorale**. L'inscription est **obligatoire**. Il est donc important de vérifier que vous êtes bien inscrit sur la liste électorale de votre commune et le cas échéant de vous inscrire.

Pour s'inscrire, le CERFA N°12669*02 est téléchargeable sur le site , ou peut-être demandé en Mairie.





Le congé supplémentaire de naissance : un nouveau droit pour les parents depuis le 1er juillet 2026

Depuis le 1er juillet 2026, les parents d'un enfant né ou adopté à compter du 1er janvier 2026 peuvent bénéficier d'un nouveau droit : le congé supplémentaire de naissance. D'une durée de 2 mois, ce congé indemnisé permet de consacrer davantage de temps à l'accueil de l'enfant.

Voté dans la loi de financement de la Sécurité sociale 2026, le congé supplémentaire de naissance est un nouveau droit qui vient s'ajouter aux congés d'accueil de l'enfant existants (maternité, paternité et adoption). Chaque parent d'un enfant né ou adopté depuis le 1er janvier 2026, ou dont la naissance était prévue à partir de cette date, peut bénéficier de ce nouveau droit. Il est accessible à la mère, au père ainsi qu'à la personne en couple avec la mère (mariage, pacs, concubinage) de l'enfant.

Le congé supplémentaire de naissance doit être pris dans les 9 mois suivants la naissance ou l'adoption de l'enfant. Pour les enfants nés ou adoptés entre le 1er janvier et le 30 juin 2026, le délai de 9 mois débute le 1er juillet 2026 jusqu'au 31 mars 2027.

Ce nouveau congé est d'une durée de 2 mois et peut être fractionné en 2 périodes d'1 mois. Il est accessible aux :

- assurés salariés, qui doivent en faire la demande auprès de leur employeur (il se chargera de la transmission à sa CPAM) ;
- assurés travailleurs indépendants et demandeurs d'emploi (demande à réaliser directement en ligne via la plateforme dédiée de l'État).

L'indemnisation est effectuée au terme échu de chaque mois.

Pour les salariés, l'indemnisation du congé supplémentaire de naissance est de :

- 70 % du salaire net le 1er mois, dans la limite du plafond de la Sécurité sociale ;
- 60 % du salaire net le 2e mois, dans la limite du plafond de la Sécurité sociale.

Pour les travailleurs indépendants, l'indemnité journalière est forfaitaire et soumise à un abattement dans les mêmes proportions que celui appliqué pour les salariés.

➡ Voir sur ameli.fr les [informations pratiques sur le congé supplémentaire de naissance](#).

➡ Voir également les [modalités d'indemnisation du congé supplémentaire de naissance](#).

VIVRE ENSEMBLE

PAROLES de FEMMES

NUMÉROS UTILES

Police – Gendarmerie : 17
Urgences médicales : 15
Urgences SMS : 114
Sapeurs pompiers : 18
Enfance en danger : 119
Hébergement d'urgence : 115
Médecin de garde : 39 66
Urgences partout en Europe : .. 112

SOS viols femmes informations
08 00 05 95 95

IVG — Contraception
08 00 08 11 11

Violences femmes au travail AVFT
01 45 84 24 24

Prise en charge auteurs
08 019 019 11

**VOUS ÊTES VICTIME OU
TÉMOIN DE VIOLENCES :
SEXISTES, SEXUELLES,
CONJUGALES**

APPELEZ LE

3919

gratuit et anonyme
24h/24 7j/7



www.arretonslesviolences.gouv.fr
Plateforme de signalement en ligne/chat
www.service-public.fr/mil

SAC DE SECOURS

Pensez à emporter :

LES PAPIERS OFFICIELS

Livret de famille, passeport, carte d'identité,
titre de séjour, permis de conduire...

LES DOCUMENTS IMPORTANTS

Carnet de santé, titre de propriété, factures,
quittances de loyer, liste des biens personnels...

LES ÉLÉMENTS DE PREUVE

Témoignages, photos, récépissé(s) de dépôt
de plainte, décisions judiciaires...

LES DOCUMENTS BANCAIRES

CB, argent liquide, références bancaires...

Quelques vêtements de rechange

NE RESTEZ PAS SEULE

Des structures sont à votre écoute
Services gratuits et anonymes

CIDFF

05 63 47 01 34

FRANCE VICTIMES 81-BAVIP

05 63 47 99 18

PAROLES DE FEMMES

09 51 87 31 70

PLANNING FAMILIAL

06 51 60 54 49

MAISON DES FEMMES

05 63 49 48 00

MOUVEMENT JEUNES FEMMES

06 76 32 77 78

AU FIL DE SOI

05 63 38 53 43

UNE AUTRE FEMME

06 64 73 16 16

Paroles de Femmes • 09 51 87 31 70
parolesdefemmes81@gmail.com

CIDFF • 05 63 47 01 34
cidff.tarn@wanadoo.fr

FNSF • 3919
n° anonyme & gratuit. 7j/7

Référente sur la commune : Christine
LUGAN